



Mardi 29 août 2023

## SAGS : Extension des zones de stationnement sur voirie

**Le cœur de ville d'Annemasse est en pleine mutation, avec pour objectif d'offrir aux habitants et usagers une vie urbaine apaisée. Extension de la piétonnisation du centre-ville, prolongement du tramway jusqu'à l'arrêt Annemasse Perrier-Aubrac à l'horizon 2026... Ces changements importants dans le paysage urbain impliquent inéluctablement des ajustements dans l'offre de stationnement payant en centre-ville. Sur proposition de son délégataire SAGS, la Ville annonce l'extension des zones de stationnement sur voirie.**

### Extension des zones oranges et vertes à partir du 10 septembre

Les aménagements liés aux projets de tram et de piétonnisation pilotés par la Ville d'Annemasse et Annemasse Agglo entraînent la suppression d'environ 200 places de stationnement sur voirie. Il convient de rééquilibrer le nombre de places disponibles en zone verte et orange afin de restaurer l'offre de stationnement. Une restructuration de l'offre de stationnement a ainsi été réalisée (se référer au [document de la société SAGS](#)). Le marquage au sol de ces nouveaux emplacements commence aujourd'hui, le mardi 29 août, et les modifications seront effectives pour les usagers à partir du 10 septembre.

Le stationnement sur voirie a pour vocation de favoriser la fluidité de la circulation au niveau du centre-ville. La zone orange, située au cœur de l'hypercentre, favorise la rotation des véhicules en limitant volontairement la durée de stationnement. Cette approche vise à permettre à plusieurs véhicules de profiter de la même place au cours de la journée, dans l'intérêt des usagers et des commerçants. La zone verte, localisée en périphérie de l'hypercentre, répond aux besoins de stationnement de longue durée en proposant des emplacements à la journée.

En complément de l'extension des zones de stationnement sur voirie, un parking relais P+R Aubrac payant de 200 places sera disponible en 2026 près du futur terminus du tram.



### CONTACT

**MELISSA ROLDAN**

*Chargée de communication*

04 50 95 07 00 - Poste 3094

[melissa.rolدان@annemasse.fr](mailto:melissa.rolدان@annemasse.fr)



Pour plus d'informations, contacter SAGS :

**Parking Libération** – Accueil Niveau -1

4 place de la Libération | 04 50 83 31 75

Du lundi au samedi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

[serviceclient@sags.fr](mailto:serviceclient@sags.fr) | 03 85 20 43 15 | [www.sags.fr](http://www.sags.fr)

## Stationner malin en centre-ville

- > Des **abonnements** pour le stationnement sur voirie en zone verte sont proposés aux habitants du centre-ville et actifs travaillant dans l'agglomération avec des tarifs avantageux.
- > 7 **parkings couverts ou clos de surface**, comportant au total 2 227 places, sont disponibles à 5 minutes des commerces du centre-ville.
- > Des **parkings gratuits et à disque bleu** sont disponibles en périphérie du centre-ville, ainsi que deux **parkings relais P+R** localisés aux terminus de la ligne de bus BHNS Tango (zone Altea et lycée Jean Monnet), permettant de rejoindre rapidement le centre-ville, le Léman Express ou le Tram.

Les usagers peuvent également bénéficier de plusieurs offres et bons plans :

- > **Le stationnement inférieur à 30 minutes est gratuit** dans les 7 parkings couverts ou clos de surface de la ville. Situés à 5 minutes des commerces du centre-ville, ces parkings contiennent plus de 1900 places.
- > **La Ville d'Annemasse, les commerçants partenaires de l'opération et SAGS offrent des tickets d'1h de stationnement** dans les parkings couverts et clos de surface de la ville. L'Office de Commerce « Côté Annemasse » soutient l'opération en remettant des chèques parking aux clients des commerces du centre-ville. L'offre est cumulable et valable jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- > **3h de parking pour 3€** grâce à l'offre cinéma : pour en bénéficier, les usagers du Cinéma Studio 6 peuvent retirer un ticket auprès du cinéma.



Le guide de stationnement 2023 est disponible sur le site internet de la Ville :

[www.annemasse.fr/demarches/particulier/stationnement/guide-du-stationnement](http://www.annemasse.fr/demarches/particulier/stationnement/guide-du-stationnement)